

RECTIFICATIFS

Rectificatif à la directive 2005/44/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à des services d'information fluviale (SIF) harmonisés sur les voies navigables communautaires

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 255 du 30 septembre 2005)

Page 155, article 5, paragraphe 2, aux points a) et c):

Au lieu de:

- «2. (...) Elles sont établies selon le calendrier suivant:
- a) pour les orientations SIF, au plus tard le 20 juin 2006;
 - b) (...)
 - c) pour les spécifications techniques concernant les systèmes de repérage et de suivi des navires, au plus tard le 20 décembre 2006.»

lire:

- «2. (...) Elles sont établies selon le calendrier suivant:
- a) pour les orientations SIF, au plus tard le 20 juillet 2006;
 - b) (...)
 - c) pour les spécifications techniques concernant les systèmes de repérage et de suivi des navires, au plus tard le 20 janvier 2007.»
-